Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20251217-DCM20251207-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Coësmes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en commune de coesmes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt cinq, le dix sept Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Coësmes s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GALLARD Luc, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/12/2025.

Présents : M. GALLARD Luc, Maire, Mmes : ATHANASE Marie-Christine, CHENAIS LEBEE Nathalie, RAMAGE Tiphaine, RECEJAC Marie, MM : BOSSARD Yannick, DURAND Yoan, ELUARD Jean-Michel, HERRAULT Dominique
Excusé(s) : Mme GUILLET Lucie
Absent(s) : Mme MICHEL BESNARD Maryvonne, MM : LE FLOCH Gildas, PUISNEY Arnaud

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHENAIS LEBEE Nathalie

Objet : 2025-12-07 – Décisions prise dans le cadre de la délégation consentie à monsieur le maire

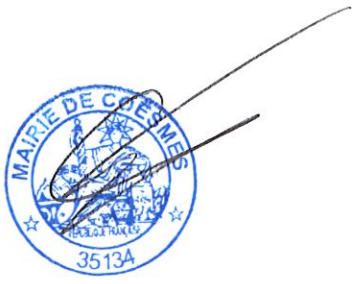
Vu l'article L212 222 622 du code général des collectivités territoriales
Vu la délégation accordée à Monsieur le maire par délibération du conseil municipal en date du 02 juillet 2020

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par monsieur le maire en vertu de la délégation consentie

le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

-**Décision n°2025-24** : virement de crédits insuffisants en dépenses de fonctionnement - dégrèvement TF PNB en faveur des jeunes agriculteurs
-**Décision n°2025-25** : virement de crédits insuffisants en dépenses d'investissement OP 31 mairie et OP 36 PLU
- **Décision n°2025-26** : Renonciation du droit de préemption - bien sis 2 et 4 Haute Rue

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 06/01/2026
Le Maire
Luc GALLARD



Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20251217-DCM20251207-DE

commune de Coësmes

DEPARTEMENT D'ILLE ET
MAIRIE
35134 COESMES
TEL 02 99 47 72 04

DECISION DU MAIRE N°2025-26

OBJET : déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préférence

Le Maire :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L5211-2 et 5211-10,
Vu la délibération du conseil municipal de la 02/07/2020 portant délégation de compétences au maire (y compris d'accepter les indemnités de sinistres)
Vu le zonage du PLU et son règlement approuvé

Après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner des biens cadastrés :

Section	N°	surface
A	1286	4
A	1287	264
A	1288	169
A	1289	291
A	1290	152

Bien situé :

Sis à Coësmes 2 et 4 Haute rue

Appartenant :

M HERRAULT Dominique domicilié (s) à COESMES 7 rue Neuve

DECIDE

Article 1 : De ne pas exercer son droit de préférence.

Article 2 :
Madame la secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera
- transmise à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine,
- affichée.

Fait à Coësmes, le 26/11/2025

Pour le maire empêché
Mme RAMAGE Tiphaine

Adjointe au maire

Le Maire
Luc GALLARD

MAIRIE DE COËSMES 35134

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20251217-DCM20251207-DE

commune de Coësmes

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE
35134 COESMES
TEL 02 99 47 72 04

DECISION DU MAIRE N°2025-25

OBJET : Virement de crédits insuffisants en dépenses investissement – OP 31 mairie et OP 36 PLU

Le Maire :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L5211-2 et 5211-10,
Vu la délibération du conseil municipal de la 02/07/2020 portant délégation de compétences au maire (y compris d'accepter les indemnités de sinistres)
Vu le plan comptable M57
Vu le budget communal exercice 2025 voté autorisant monsieur le maire à procéder en cas de besoin à des virements de crédits dans la limite de 7.50% du montant de la section–
Vu les crédits insuffisants en dépenses d'investissement en OP 31 mairie pour l'aménagement de l'accueil et protection des archives ainsi qu'en OP PLU – frais de prestations pour la modification du PLU avec la mise à jour du plan zone de captage eau et l' ajout sur le tableau des servitudes du périmètre des zones de protection de captage eau

Après avoir pris connaissance des besoins d'un virement de crédits en dépenses d'investissement pour les frais non prévus initialement ou dépassant les inscriptions budgétaires aux opérations 31 mairie et 36 PLU

D'autoriser un virement de crédit en dépenses d'investissement -*
- op31 – frais d'aménagement de l'accueil mairie et protection des archives d'augmenter les crédits pour un montant de 2 000 €
- op 36 – frais de prestations pour mise à jour du PLU modification du plan et du tableau des annexes servitudes avec l'ajout du périmètre de protection du captage d'eau potable d'augmenter les crédits d'un montant de 550 €
Et d'une diminution sur l'OP 20 MAM d'un montant de 2 550 €

Et ce suivant le tableau ci-annexé à cette décision –

Article 2 :
Madame la secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera
- transmise à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine,
- affichée.
- Information au prochain conseil municipal

Fait à Coësmes, le 12/11/2025

Le Maire
Luc GALLARD



Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20251217-DCM20251207-DE

35082	COESMES	VU LE 17/12/2025
Code INSEE	Commune de Coësmes	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Crédits insuffisants OP 36 PLU-OP 31 mairie et cp

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2188-31 : Mairie	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0,00 €**	**2 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-231-20 : Réhabilitation de l'ancienne cantine en MAM	2 550,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-36 : révision POS validé PLU	0,00 €	550,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**2 550,00 €**	**550,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**2 550,00 €**	**2 550,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total Général		**0,00 €**		**0,00 €**

(1) y compris les restes à réaliser

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 035-213500820-20251217-DCM20251207-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET
MAIRIE
35134 COESMES
TEL 02 99 47 72 04

DECISION DU MAIRE N°2025-24

OBJET : Virement de crédits insuffisants en dépenses de fonctionnement – dégrèvement TF PNB en faveur des jeunes agriculteurs article 739111

Le Maire :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L5211-2 et 5211-10,
Vu la délibération du conseil municipal de la 02/07/2020 portant délégation de compétences au maire (y compris d'accepter les indemnités de sinistres)
Vu le plan comptable M57
Vu le budget communal exercice 2025 voté autorisant monsieur le maire à procéder en cas de besoin à des virements de crédits dans la limite de 7.50% du montant de la section–
Vu les crédits insuffisants en dépenses de fonctionnement au chapitre 014 – atténuations de produits

Après avoir pris connaissance des besoins d'un virement de crédits en dépenses de fonctionnement au chapitre 014 – atténuations de produits pour le dégrèvement de TFPNB des jeunes agriculteurs – montant à prévoir plus 1000 €

D'autoriser un virement de crédit en dépenses de fonctionnement avec une diminution des crédits de dépenses au compte 615221- entretien et réparation sur bâtiments publics et une augmentation au compte 7391111 – Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs
Et ce suivant le tableau ci-annexé à cette décision

Article 2 :
Madame la secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera
- transmise à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine,
- affichée.
- Information au prochain conseil municipal

Fait à Coësmes, le 28/11/2025

Le Maire
Luc GALLARD